

Raccordement électrique – compléments

Le projet prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance installée de 999 kWc, avec un raccordement au réseau public de distribution limité à 249 kVA, conformément aux seuils réglementaires applicables.

L'injection sur le réseau sera réalisée en injection totale, strictement plafonnée à 249 kVA au point de connexion.

Afin de respecter cette limite, le projet intègre une unité de stockage par batteries d'une durée de 2 heures, permettant de stocker temporairement l'énergie produite excédentaire et de la réinjecter ultérieurement, sans jamais dépasser la puissance de raccordement autorisée.

Ce dispositif permet :

- de garantir la conformité du projet avec les prescriptions du gestionnaire de réseau,
- et de limiter les impacts sur le réseau public de distribution.

Aucun tracé définitif de raccordement n'est arrêté à ce stade. Le tracé précis sera défini par Enedis, autorité compétente, lors de l'étude de raccordement, à laquelle le porteur de projet n'a pas encore accès.

Disponibilité du poste source au regard du S3REnR

Les documents d'éclairage relatifs à la révision du schéma régional de raccordement des énergies renouvelables (S3REnR) de Bourgogne-Franche-Comté mettent en évidence l'existence de capacités d'accueil disponibles sur le réseau public de distribution, représentant environ 1,7 GW à l'échelle régionale, permettant le raccordement de projets photovoltaïques sans travaux structurants lourds.

Le projet, dont la puissance injectée sur le réseau est strictement limitée à 249 kVA et qui intègre une unité de stockage par batteries permettant de lisser l'injection, s'inscrit dans les typologies de projets compatibles avec ces capacités locales identifiées.

Dans ce contexte, le poste source de Louhans constitue, à ce stade, un poste source pressenti cohérent pour envisager le raccordement du projet, sous réserve de confirmation par le gestionnaire du réseau public de distribution dans le cadre de l'étude de raccordement.

Plan de principe du raccordement électrique

Ce plan présente, à titre indicatif :

- l'emplacement estimatif du point de livraison (PDL) limité à 249 kVA au droit du projet,
- le principe de création d'un poste HTA/BT,
- un tracé HTA estimatif permettant le raccordement à une ligne HTA existante.

Ce schéma est fourni à un stade amont du projet. Le tracé définitif et les modalités techniques précises du raccordement relèveront exclusivement de l'étude de raccordement menée par le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (Enedis), autorité compétente en la matière.

